
COMMUNIQUE DE PRESSE

Fermeture et mesures d'accompagnement des commerces non alimentaires des grandes surfaces commerciales et galeries marchandes de plus de 20 000m²

Les dispositions du décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 ont été précisées par la cellule interministérielle de crise. Le critère retenu de la surface commerciale utile supérieure à 20 000m² conduit, après recueil des superficies déclarées par les grands établissements commerciaux, à ce que de nouvelles galeries marchandes entrent dans le périmètre des mesures de fermeture.

Les quatre galeries marchandes concernées en Eure-et-Loir sont les suivantes :

- Centre commercial Leclerc de BARJOUVILLE
- Centre commercial Cora de DREUX
- Centre commercial Géant de LUCE
- Centre commercial Carrefour de CHARTRES

Seuls les commerces non-alimentaires de ces galeries sont affectés par ces mesures. Les commerces alimentaires restent donc ouverts.

Le Préfet d'Eure-et-Loir et le Directeur départemental des finances publiques, en lien avec tous les partenaires et services de l'Etat concernés (DIRECCTE, URSSAF, Banque de France), ont décidé de mobiliser immédiatement leurs équipes pour accompagner les commerçants concernés afin qu'ils puissent bénéficier dans les meilleurs délais des mesures d'urgence et de soutien prévues par le Gouvernement (fonds de solidarité, activité partielle, PGE, reports de charges, dispositifs fiscaux de droit commun et exceptionnels).

Dès demain matin 8h30, l'ensemble des commerçants concernés sont conviés à une réunion présidée par le Préfet, dédiée à leur accompagnement, qui réunira DDFIP, Banque de France et DIRECCTE. Un point presse sera organisé à son issue.

Prise en lien étroit avec la direction des galeries marchandes concernées, l'application de cette décision gouvernementale, ciblée sur des lieux favorisant le plus le brassage de populations, participe des efforts collectivement consentis afin de freiner la propagation de la COVID 19 et éviter ainsi un nouveau confinement.

Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir, a déclaré : *«Nous avons pleinement conscience de l'impact économique et social de ces fermetures administratives qui sont, cependant, absolument nécessaires du point de vue sanitaire. Les services de l'Etat se mobilisent pleinement pour accompagner les commerçants que je souhaite remercier vivement de leur coopération, et auxquels je réaffirme mon entier soutien».*

Préfecture d'Eure-et-Loir

Cabinet de la Préfète

Bureau de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État

Adresse mail : pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr

Téléphone : 02 37 27 70 31

Place de la République – CS 80537 – 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)

Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi **sur rendez-vous exclusivement**

Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarques administratives"